Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_197-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15/12/2025
Délibération n°3

L'an deux mille vingt-cinq, lundi quinze décembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mercredi trois du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	47
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Patrick GICQUEL
Laetitia BARREAU, délégué de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux, donne Pouvoir à Thierry POULAIN, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Jean-Yves COLLEAUX, Delphine PENOT, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Jean-François MARY, Béatrice STEVANT, déléguée de Saint-Jacut-les-Pins, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just, donne Pouvoir à Lionel JOUNEAU, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Patrick BAUDY, Maire de Renac, Emmanuelle LE BRUN, déléguée de Béganne, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, Jacqueline CHALET, déléguée de Plessé, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Isabelle DERUYTER, déléguée de Peillac

Secrétaire de séance : Maryse PARIS

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DES ETABLISSEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX 44 – TRANSFERT DES EAUX USEES DE BESLE VERS LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE LA CHAPELLE DE BRAIN





La présente délibération a pour objet d'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 pour le transfert des eaux usées du secteur de Beslé à Guémené-Penfao vers une nouvelle station d'épuration située sur la commune de la Chapelle de Brain.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

REDON Agglomération demande, par le biais de la DETR, à l'Etat d'accompagner financièrement la réalisation du transfert des eaux usées du secteur de Beslé à Guémené-Penfao vers une nouvelle station d'épuration située sur la commune de la Chapelle de Brain à hauteur de 122 500 euros (soit 35% du plafond de 350 000€).
Une demande auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne va être sollicitée à hauteur de 50 %.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 669 078 € HT.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251215-CC_2025_197-DE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L. 2111-1;

CONSIDERANT l'enjeu N°1 de la feuille de route sur l'eau de REDON Agglomération pour les années 2023-2027 (délibération n°CC_2023_93 du 26 juin 2023) : « limiter et améliorer la qualité de nos rejets aux milieux extérieurs » ;

CONSIDERANT la possibilité de solliciter des crédits au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) » sur la catégorie de mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

CONSIDERANT le besoin urgent sur le territoire de réhabiliter les stations d'épuration de Beslé (commune de Guémené-Penfao) et de la Chapelle-de-Brain, pouvant ainsi améliorer la qualité du milieu.

Le coût global de l'opération étant de 669 078 € HT, selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		%
Maitrise d'œuvre	35 083,00 €	DETR (aide sollicitée)	122 500,00 €	18,3%
Travaux de transfert des eaux usées de Beslé vers la station de la Chapelle de Brain	633 995,00 €	AELB (aide sollicitée)	334 539 €	50,00%
		Part de la collectivité	212 039 €	31,7%
Total	669 078,00 € HT		669 078,00 € HT	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Janvier à Mars 2026 : consultations des entreprises travaux et attribution du marché
- Avril 2026 à juillet 2026 : phase prépa + instruction du permis de construire
- Sept 2026 à sept 2027 : construction de la nouvelle station d'épuration et des réseaux de transferts
- Octobre 2027 : curage des lagunes / renaturation du site

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le principe de cette opération et le plan de financement exposé préalablement ;**
- **de solliciter une subvention auprès de chacun des financeurs selon le plan de financement suivant ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025

La Secrétaire de séance,
Maryse PARIS

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34

Le Président,
Jean-François MARY